



Trop perçu du crous pr logement en cité u

Par **marineb333**, le **05/07/2011** à **19:25**

Bonjour,rrnrnJ'étais en logement universitaire cette année scolaire, c'est à dire du 28/08/2010 au 04/06/2011, normalement l'année se termine le 30 juin mais on peut quitter le logement avant si on le désire a condition de payer tout de même les loyers jusqu'au 30/06/2011 ce qui est donc mon cas.rnJ'ai payée donc tout les loyer, et juin en entier inclus, mais la CAF a versée mes droits en retard et au CROUS. au final ils ont perçu en plus l'équivalent de 2 loyers!nC'était il y a 1 mois, je sais qu'en ce qui concerne ma caution ils ont 2 mois mais en ce qui concerne ce trop perçu de loyer? rnJe cite ce qu'ils m'ont dit "nous vous rembourserons plus tard, le plus tard possible", le problème étant que évidemment je n'avais pas prévu de payer 2 loyers en double..! je suis à découvert, que puis je faire pour qu'ils me remboursent ce trop perçu rapidement?rrnrnJe vous remercie par avance